



Argent sur compte bloqué ?

Par **DKProject1**, le **25/11/2012 à 13:33**

Bonjour, rnrnJe vous explique brièvement ma situation. rnrnMa copine à emménagée dans un appartement il y a 4 ans (2008), en bas de cet immeuble de 12 appartements se trouve une cour intérieure qui est "normalement" fermée et sécurisée grâce à une porte de garage automatique. rnrnCette porte automatique est cassée et gondolée depuis 2008 et l'agence lui avait dit qu'elle serait réparée prochainement. rnrnNous sommes en 2012, les charges pour cette année ont augmentées et pour nous aider à payer l'agence nous à laissé toute l'année pour régler la note. Il nous reste 200 euros à donner, actuellement sur mon livret A, mais j'aimerais savoir quelque chose. rnrnSachant que j'ai déjà envoyé des mails à l'agence qui m'a certifié avoir fait une demande de devis pour cette porte il y a 2 mois et qu'aujourd'hui aucune nouvelle, que ça fait maintenant 4 ans que cette porte ne marche pas, est-ce que c'est possible de bloquer les 200 euros en demandant en retour les travaux nécessaires au bon fonctionnement de cette porte ? rnrnJe vous épargne également le fait que les travaux que nous demandons s'appliquent également à la porte du local à poubelle qui est cassée et où n'importe qui peut s'infiltrer dans l'immeuble, la porte intérieure qui donne au local qui est elle aussi cassée et qui ne ferme pas ainsi que des supports en plastique dans la cour qui sont eux aussi en mauvais état et qui abîment les roues des véhicules qui viennent stationner dans la cour. rnrnMerci de votre aide.

Par **cocotte1003**, le **25/11/2012 à 13:44**

Bonjour, non vous ne pouvez pas "bloquer" de l'argent sans décision de justice. Groupez vous avec les autres locataires pour faire une réclamation en Irar que vous ferez parvenir à l'agence avec une copie simple au bailleur en lui demandant de trouver une solution sous quinzaine sans quoi il faudra saisir la justice, cordialement